

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1974.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires culturelles (1), sur le projet de loi de finances pour 1975, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME V

Fascicule 4.

QUALITE DE LA VIE

Loisir.

Par M. Jean COLLERY,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean de Bagneux, président ; Georges Lamousse, Adolphe Chauvin, Henri Caillavet, Jean Fleury, vice-présidents ; Claudius Delorme, Maurice Vérillon, Jacques Habert, Mme Catherine Lagatu, secrétaires ; MM. Clément Balestra, Edmond Barrachin, René Billères, Jean-Pierre Blanc, Jacques Bordeneuve, Pierre Brun, Jacques Carat, Georges Cogniot, Jean Collery, Georges Constant, Mme Suzanne Crémieux, MM. Charles Durand, Hubert Durand, François Duval, Léon Eeckhoutte, Charles Ferrant, Louis de la Forest, Mme Marie-Thérèse Goutmann, MM. Roger Houdet, Jean Lacaze, Adrien Laplace, Jean Legaret, Kléber Malécot, André Messager, Paul Minot, Michel Miroudot, Pouvanaa Oopa Tetuaapua, Sosefo Makape Papilio, Guy Pascaud, Pierre Petit, Fernand Poignant, Victor Provo, Roland Ruet, René Tinant.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 1180 et annexes, 1230 (tomes I à III et annexes 26, 27 et 28), 1231 (tomes XI et XII) et in-8° 169.

Sénat : 98 et 99 (tomes I, II et III, annexes 18, 19 et 20) (1974-1975).

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	3
I. — L'aménagement du temps	5
A. — La scolarité et l'apprentissage des loisirs	5
1° L'enseignement primaire.....	6
a) Le tiers-temps pédagogique	6
b) Les expériences d'aménagement horaire : classes de neige et classes de nature.....	6
2° L'enseignement secondaire.....	7
B. — L'aménagement des temps de travail et de loisirs	7
1° Les horaires souples : l'aménagement de la journée et de la semaine de travail.....	8
2° L'étalement des vacances : l'aménagement de l'année.....	9
a) L'étalement des vacances.....	9
b) Le problème de la généralisation des départs en vacances.	10
3° La répartition du temps de travail le long de la vie : les loisirs des personnes âgées.....	11
II. — L'aménagement de l'espace	13
A. — L'aménagement urbain	13
1° L'amélioration du cadre de vie urbain.....	13
2° Les loisirs des personnes âgées.....	14
3° Les loisirs des enfants.....	14
B. — L'aménagement de l'espace naturel	15
1° Le littoral.....	16
2° La montagne.....	16
3° L'espace rural.....	17
Conclusion	19

Mesdames, Messieurs,

Depuis 1936, l'apparition des congés payés et la limitation de la durée du travail, les loisirs sont devenus dans notre société un droit, que le préambule de la Constitution de 1946 a par la suite solennellement reconnu.

Ce droit répond d'ailleurs à un besoin. Nul ne peut épanouir totalement sa personnalité s'il est privé de ce temps précieux qu'il est libre de consacrer à son gré à la culture, au divertissement, à la découverte de la nature, à son information ou à sa formation.

S'il correspond à cette ouverture sur le monde extérieur, le loisir est vraiment un élément essentiel de la qualité de la vie.

Mais la société de consommation n'est pas encore remplacée par la civilisation des loisirs. Et nous sommes loin, bien souvent, de maîtriser le bon usage du loisir. Celui-ci reste trop souvent en effet un objet de consommation, et l'emploi du temps libre est parfois davantage déterminé par la mode ou les habitudes sociales que par un choix personnel. Le loisir n'apporte pas de véritable enrichissement à qui « consomme » un peu au hasard et passivement les distractions, les spectacles, les vacances que « l'industrie des loisirs » a souvent choisis et organisés à sa place.

Si l'emploi des loisirs doit, par définition, être laissé à l'appréciation de chacun, il convient cependant d'élargir les choix offerts, afin de permettre à un plus grand nombre l'apprentissage de la culture, de la beauté, le contact avec la nature et l'épanouissement des facultés personnelles.

La qualité de la vie ne dépend pas seulement de l'allongement du temps libre, de la multiplication des équipements de loisirs, ni même d'une plus grande égalité d'accès à des activités de détente souvent beaucoup trop coûteuses.

Elle suppose l'amélioration de la qualité des loisirs, à laquelle doivent concourir l'aménagement du temps et aussi l'aménagement de l'espace.

I. — L'AMENAGEMENT DU TEMPS

Les conclusions de l'intergroupe loisirs qui avait été constitué en vue de l'établissement du VI^e Plan, le rapport établi par M. de Chalendar en 1970 sur « l'aménagement de l'année » et, tout récemment, les recommandations du « rapport Gruson » ont déjà mis l'accent sur le problème de « l'aménagement du temps ». Une meilleure distribution des temps de travail, de loisir sur la journée, la semaine, l'année ou la vie entière intéresse aussi bien la politique de l'environnement et la lutte contre le gaspillage que la promotion des loisirs. Par ailleurs, l'aménagement du travail scolaire a aussi un rôle à jouer en favorisant une pédagogie des loisirs. C'est au Ministère de la Qualité de la vie qu'il revient d'œuvrer en ce sens, en collaboration étroite avec les administrations compétentes.

A. — La scolarité et la vie personnelle.

Aussi singulière que l'idée puisse paraître, on ne peut se dissimuler la nécessité d'un véritable apprentissage des moyens d'utiliser, pour l'épanouissement de la personnalité, le temps de loisir.

Cet apprentissage doit avoir pour but de développer la créativité spontanée des enfants et aussi de leur apprendre à connaître et à respecter la nature qui sera plus tard l'un des cadres de leurs loisirs.

Une collaboration fructueuse s'est déjà instaurée entre le Ministère de l'Environnement, puis le Ministère de la Qualité de la vie, le Ministère de l'Education et le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, pour le développement des classes de nature et d'une pédagogie de l'environnement. Certaines formes nouvelles d'emploi du temps scolaire sont aussi propres à favoriser la créativité et le contact avec le milieu naturel.

1° L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

a) *Le tiers-temps pédagogique.*

La formule du tiers-temps pédagogique, instituée en 1969, a pour but de répartir également la scolarité élémentaire entre les activités physiques et sportives, entre les disciplines fondamentales et les « activités d'éveil » qui doivent favoriser l'étude de certaines matières de façon plus concrète, notamment grâce à des déplacements en milieu naturel. Cette réforme visait essentiellement à améliorer l'équilibre physique et psychologique des jeunes enfants en donnant une plus large place à des activités d'éveil et de détente. Mais le tiers-temps pédagogique correspond aussi, dans une certaine mesure, à un apprentissage des loisirs. Il favorise, bien sûr, le goût pour les loisirs sportifs, mais il contribue aussi à développer chez l'enfant l'idée que les activités « de travail » peuvent et doivent être associées à des activités de détente et à la découverte de la nature. En ce sens, le tiers-temps pédagogique contribue à estomper l'opposition travail-loisir.

b) *Les expériences d'aménagement horaire : classes de neige et classes de nature.*

Les classes de neige, qui constituent un mi-temps pédagogique et sportif, permettent mieux encore d'associer à la poursuite d'une scolarité régulière le développement du goût pour le sport et la connaissance de la nature.

Quant aux classes de mer et aux classes vertes, réglementées par la circulaire du 6 mai 1971, elles sont considérées comme des « classes de vie » où le milieu naturel est le centre privilégié de toutes les activités, disciplines de base, activités d'éveil et activités physiques. Elles permettent, comme les classes de neige, de transplanter les élèves trois ou quatre semaines au bord de la mer ou à la campagne. Ces expériences devraient pouvoir être généralisées. C'est dès l'enfance, en effet, que doivent se faire l'apprentissage à la fois du travail et des loisirs « actifs », et la découverte de la nature.

2° L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Les expériences d'apprentissage du loisir et du milieu sont malheureusement interrompues à l'entrée dans le secondaire.

Cependant, les « 10 % », la fraction du temps scolaire dont l'usage est laissé à l'initiative des chefs d'établissement, et qui doit être employé à des activités interdisciplinaires, peut être consacré à favoriser l'étude du milieu naturel. Ainsi, des expériences de « classes de plein air » ont été menées cette année dans le cadre des 10 %. Des élèves de l'enseignement secondaire ont, par exemple, effectué des séjours dans le parc naturel régional du Vercors.

Des centres permanents d'initiation à l'environnement, liés aux parcs nationaux et régionaux, ont été mis en place par le département de l'environnement depuis 1973, avec la collaboration de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et des Sports, afin de favoriser de telles expériences.

Pourtant, la scolarité secondaire pourrait développer plus activement une pédagogie des loisirs qui devrait d'ailleurs se différencier de celle qui peut exister dans l'enseignement élémentaire. Si l'accession à la culture traditionnelle constitue une source d'enrichissement des loisirs, il serait sans doute utile d'apprendre aussi aux élèves du secondaire le bon usage, par exemple, des moyens d'information de masse, afin d'éviter notamment que la télévision ne reste le type même du loisir « passif ». Le rôle culturel de la télévision passe en effet par l'éducation des téléspectateurs, trop souvent enclins à « consommer » sans discernement et sans esprit critique les programmes qui leur sont présentés.

B. — L'aménagement des temps de travail et de loisirs.

Le « temps libre » devrait pouvoir être librement choisi, et les vrais privilégiés sont aujourd'hui ceux qui disposent de liberté dans l'organisation de leur travail et dans le choix de leurs moments de détente. L'obligation de « prendre ses loisirs » à heures et jours fixés n'est pas seulement nuisible à l'importance et à la qualité des loisirs.

Elle conduit évidemment à retirer aux loisirs toute la portion de temps qui n'est pas consacrée au travail proprement dit mais au transport vers les lieux de travail ou vers les lieux de loisirs. Il est évident aussi qu'elle fait obstacle à l'exercice d'activités de loisirs parmi les plus enrichissantes : les musées ferment en même temps que les bureaux ou les usines, les « cours du soir » ne sont pas sans doute la meilleure formule d'éducation permanente et la fin de journée n'est guère propice au sport ni à la détente dans les jardins ou parcs publics.

Mais cette « organisation » nuit aussi à l'environnement et à la qualité de la vie en général, parce qu'elle est génératrice de gaspillages — que l'on songe aux embouteillages et aux équipements mal utilisés — et il n'est pas du tout certain qu'elle soit un facteur d'efficacité du travail.

1° LES « HORAIRES SOUPLES » : L'AMÉNAGEMENT DE LA JOURNÉE ET DE LA SEMAINE DE TRAVAIL

La pratique de « l'horaire souple » dit aussi « horaire à la carte » consiste, selon la définition de MM. Philippe Lamour et Jacques de Chalendar, « à mettre un terme à l'obligation actuellement imposée à tous les salariés d'une administration ou d'une entreprise d'accomplir leur travail quotidien en étant tous présents ensemble aux mêmes heures (...) et leurs quarante heures hebdomadaires en étant tous présents les mêmes jours de la semaine ».

La présence simultanée n'est donc exigée que pendant une partie de la journée ou de la semaine, chacun pouvant répartir comme il l'entend, au cours d'une période déterminée, le reste du temps de travail qu'il doit accomplir.

Les avantages de cette formule sont évidents pour les salariés, plus responsables et plus libres dans leur travail comme dans leurs loisirs.

Mais ils peuvent également être réels pour l'entreprise : l'expérience tend à montrer en effet que l'adoption des horaires mobiles a souvent des effets bénéfiques sur l'absentéisme, sur l'organisation du travail, puisqu'elle suppose la planification des tâches à accomplir par chacun, et sur la régularité de l'activité, qui s'étale sur six jours de la semaine, et sur dix ou douze heures chaque jour.

Le régime de l'horaire souple est relativement aisé à mettre en œuvre, dans le secteur « tertiaire » — bureaux, administration, assurances, etc. Il ne pose pas non plus de problèmes particuliers dans les secteurs industriels où chacun doit effectuer des tâches individualisées.

Par contre un problème se pose lorsque le travail est organisé par roulement d'équipes, selon le système des « trois huit », ou sous la forme d'un « travail à la chaîne », exigeant une présence simultanée à tous les postes de travail. Il faut alors planifier avec précision, pour une période donnée, les horaires de présence de chacun.

Des expériences d'horaire souple sont actuellement menées à l'étranger, notamment en Allemagne et en Suisse. En France, le Premier Ministre avait constitué au début de 1972 un groupe de travail sur ce sujet. Le Ministre de la Qualité de la vie a annoncé récemment qu'il examinait ces problèmes avec le Ministre du Travail et qu'il proposerait pour 1975, en se fondant sur les expériences déjà effectuées, un premier programme de mesures tendant à « l'aménagement du temps ». Votre commission suivra avec intérêt ces expériences.

2° L'ÉTALEMENT DES VACANCES : L'AMÉNAGEMENT DE L'ANNÉE

a) *L'étalement des vacances.*

On ne saurait dissocier des problèmes d'organisation de la journée et de la semaine de travail ceux qui sont relatifs à l'organisation de l'année, et que l'on résume en prônant périodiquement « l'étalement des vacances ».

En dépit des intentions manifestées et de certaines incitations — décalage géographique des périodes de congé scolaire, avantages consentis aux touristes de « basse saison » — l'étalement des vacances est loin d'être devenu une réalité.

96 % des « vacanciers » français, en 1973, sont partis en été, et plus de 72 % des départs des vacanciers d'été ont eu lieu entre le 28 juin et le 11 août « L'été » se limite donc essentiellement à la période comprise entre le 1^{er} juillet et le 1^{er} septembre.

Les départs en vacances d'hiver augmentent certes régulièrement, mais ils sont le fait de personnes qui partent à la fois en hiver et en été, et correspondent à une augmentation des possibilités de loisir de certaines catégories sociales et professionnelles, et non à un changement d'habitudes.

Les vacances d'aujourd'hui restent donc tributaires d'un calendrier scolaire lui-même établi aux temps reculés où la période des moissons requérait le travail d'appoint des écoliers. Et rien n'a jusqu'à présent réussi à déraciner les habitudes prises. Car elles correspondent aussi à la conception la plus largement partagée de l'emploi des loisirs annuels : tout le monde veut partir en même temps, parce que tout le monde veut faire le même usage de ses vacances et les passer sous le même soleil estival. Les « vacances du mois d'août » traduisent aussi un manque d'imagination. On cherche à accentuer le plus possible la rupture avec le travail et la vie de tous les jours, à retrouver la nature, et on n'a pas trouvé d'autre antidote au quotidien que l'image stéréotypée d'une plage au soleil.

La réussite d'une politique d'étalement des vacances ne suppose donc pas seulement un changement du calendrier scolaire ou une modification du rythme annuel de l'activité économique qui laissent plus de liberté de choix à ceux qui ne peuvent partir que pendant les congés scolaires de leurs enfants ou la fermeture annuelle de l'entreprise où ils travaillent. Car les motivations sociologiques et psychologiques qui incitent aux départs d'été subsisteraient. Il faut donc modifier les esprits autant que les calendriers, faute de quoi l'étalement des départs serait plutôt ressenti comme une frustration que comme un progrès par ceux qui ne partiraient plus « en saison ».

Il faut rendre possible une évolution de l'emploi des vacances et donner le goût aux vacanciers d'activités et d'itinéraires nouveaux, en élargissant les possibilités qui leur sont offertes.

b) *Le problème de la généralisation des départs en vacances.*

L'amélioration de la qualité de la vie et l'enrichissement des loisirs supposent aussi que la possibilité d'avoir des congés annuels, ou de profiter de ces congés pour changer de cadre de vie, pour « partir », soit considérablement élargie. La moitié des Français (50,6 %) sont partis au moins une fois en vacances entre le 1^{er} octobre 1973 et le 30 septembre 1974. Certes, le problème de la

généralisation des loisirs ne provient que rarement de l'absence d'interruption annuelle de l'activité professionnelle, comme c'est le cas, par exemple, pour les agriculteurs dont l'activité ne souffre guère d'interruption et qui ne peuvent s'absenter pour une période assez longue que si le soin de leur exploitation est assuré pendant ce temps.

Ce sont bien évidemment des obstacles économiques qui s'opposent au départ en vacances de l'immense majorité des « sédentaires », et qui les empêche de profiter des loisirs souvent trop coûteux qui sont proposés à la « clientèle » des vacances.

Votre commission est consciente de ce problème, d'autant plus grave que les vacances ne doivent plus être considérées comme un luxe, mais comme un besoin physiologique et psychologique imposé par les conditions contemporaines de vie et de travail, et d'autant plus profondément ressenti que les images véhiculées par la presse et la publicité lui donnent un contenu quasi-mythologique.

Mais si la généralisation des vacances ne tient pas seulement à une meilleure « gestion du temps », il ne faut pas oublier pour autant que l'étalement permettrait peut-être aux catégories sociales à faible revenu de partir plus facilement en vacances.

En effet, si les vacances pèsent aussi lourdement sur le budget familial (1), c'est en partie parce que la rentabilisation des investissements touristiques de tous ordres — d'autant plus importants que ceux qui les utilisent le font tous en même temps — dépend des profits réalisés pendant deux ou trois mois par an. Le coût des vacances devrait donc devenir moins prohibitif dès lors que l'étalement des départs rendrait plus rationnelle la gestion des équipements de loisir.

3° LA RÉPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL LE LONG DE LA VIE ET LES LOISIRS DES PERSONNES AGÉES

L'aménagement des temps de travail et de loisir tout au long de la vie doit prolonger la nécessaire pédagogie du loisir pour prévenir le désœuvrement qui peut s'emparer des retraités et faire trop souvent coïncider le début de la sénescence avec le départ en retraite.

(1) En 1972, 12 % seulement des vacanciers dépensaient moins de 500 F par personne pour des vacances d'été, et 49 % dépensaient plus de 1 000 F par personne.

En effet, la brusque interruption de l'activité professionnelle crée souvent un déséquilibre que rien ne vient compenser. Quelques fastidieuses que puissent être les tâches accomplies, la vie active apporte toujours un monde de relations, un rythme de vie qui se substituent à ceux que l'on n'a pas le temps de se créer par ailleurs, et qu'on ne sait plus remplacer lorsqu'on s'en trouve brutalement privé. Pour qui n'a pas eu la possibilité de garder ou de trouver des goûts et des occupations distincts de sa vie professionnelle, la retraite, envisagée comme un loisir illimité, devient vite une pesante oisiveté.

Certes, les loisirs sont le moindre des problèmes que doit résoudre la politique dite « du troisième âge ». Et pour bien des personnes âgées, l'amélioration de la qualité de la vie suppose d'abord la solution d'angoissants problèmes matériels et la fin de la solitude et de la ségrégation dont sont trop souvent victimes les « vieux ». Mais même pour ceux qui ont la chance de disposer de ressources convenables, et de ne pas se trouver isolés, la retraite peut être ressentie comme la fin de la vraie vie, le début de l'inutilité et de l'ennui. La dispersion de la cellule familiale, qui enlève aux personnes âgées leur rôle familial traditionnel, vient encore accroître ce sentiment d'inutilité.

Aussi, est-il indispensable que la vie active ne supprime pas toute possibilité d'exercer des activités de loisirs récréatives, mais aussi créatrices, et surtout que l'entrée dans la vie professionnelle ne signifie pas la fin de la formation professionnelle, ni de la formation tout court.

Il serait souhaitable, aussi, que le départ en retraite puisse être progressif, qu'une période de travail à temps partiel, en fin de carrière, permette à ceux qui le désireraient de ménager une transition entre la fin de leur vie active et leur départ en retraite. Ainsi, le traumatisme que constitue l'interruption brutale d'une activité à plein temps serait-il atténué.

II. — L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Les conditions de la qualité et de la diversité des activités de loisir tiennent pour une large part à l'aménagement de l'espace, qu'il s'agisse de l'environnement urbain ou de la préservation de l'espace naturel. Les interventions du Ministre de la Qualité de la vie peuvent être décisives et la politique de l'environnement, la politique du tourisme, comme le développement des équipements sportifs, peuvent et doivent contribuer à réconcilier les loisirs avec la ville — qui ne leur est plus guère favorable, et avec la nature — qui souffre parfois d'un engouement destructeur.

A. — Aménagement urbain et loisirs.

La ville offre des possibilités uniques de loisirs culturels et d'activité intellectuelle. Mais le besoin de loisir et de détente des citadins se traduit le plus souvent par un désir de fuite. Le milieu urbain n'est plus considéré comme un lieu d'agrément, mais comme un endroit « invivable » où l'individu est soumis à des tensions et à des contraintes telles qu'il néglige les possibilités d'enrichissement intellectuel qu'il peut y trouver et cherche à s'en évader aussi souvent que possible. Dès le XIX^e siècle, Maupassant et Zola avaient dépeint les évasions dominicales des Parisiens assoiffés de nature, auxquelles ont succédé les week-end encombrés d'aujourd'hui et la multiplication des résidences secondaires autour des grands centres urbains.

Cependant, il n'est peut-être pas trop tard pour que la ville puisse redevenir un lieu propice à la détente de tous, si l'on parvient à y enrayer la prolifération des nuisances de toute sorte et à rendre l'aménagement urbain plus respectueux de la qualité du cadre de vie.

1° L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE URBAIN

Il est certes plus facile de construire les villes à la campagne que de réintroduire dans les villes, sinon la campagne, du moins quelques espaces verts. La pression immobilière grignote peu à peu les jardins, les squares et les rares terrains de sports qui

subsistent dans les grandes villes. Il est devenu difficile de se détendre en flânant dans une ville, à moins de vouloir, tel Pécuchet, inspecter les travaux publics...

Il faut donc protéger et, autant que possible, développer les espaces verts de nos villes. Mais aussi soustraire à l'invasion des automobiles les rues étroites de leurs anciens quartiers, pour les rendre à la circulation piétonnière.

Mais le plus grave est sans doute que l'organisation urbaine actuelle est devenue plus particulièrement défavorable aux loisirs des enfants et des personnes âgées, c'est-à-dire des catégories d'âge où l'on doit, pour l'une, apprendre et, pour l'autre, parfois redécouvrir l'usage des loisirs.

2° LES LOISIRS DES PERSONNES AGÉES

Pour ce qui est des personnes âgées qui font souvent l'objet d'une véritable ségrégation, qui se trouvent isolées à la fois physiquement et psychologiquement d'une vie urbaine qui les ignore et où rien n'est conçu pour elles, tout reste à faire. En tout cas, il faut absolument éviter que, dans le domaine des loisirs comme dans celui de l'habitat, le « troisième âge » soit isolé de l'ensemble de la population. En ce sens, d'ailleurs, rendre les villes plus accueillantes et plus calmes, faire reculer l'automobile au profit des espaces verts ne pourra que rendre la ville plus accueillante aux personnes âgées. Il faut aussi que les maisons de retraite ne soient pas rejetées à l'extérieur des villes, condamnant ainsi leurs pensionnaires à vivre en marge, et leur interdisant d'avoir les mêmes distractions que tout le monde. S'il est nécessaire, en effet, de prévoir pour les personnes âgées une politique des loisirs spécifique, qui tienne compte de leur disponibilité plus grande, et aussi, bien sûr, de leur âge, il serait injustifiable de leur retirer le droit de vivre à tous points de vue avec et comme les personnes actives.

3° LES LOISIRS DES ENFANTS

Les formes de loisir que la ville offre aux enfants sont peu propices au développement de leurs facultés de création et d'imagination. Trop souvent, la vie urbaine ne leur permet que l'apprentissage du désœuvrement, voire de la passivité.

Aussi faut-il encourager l'expérience des « terrains d'aventure » qui commencent à apparaître en France, à l'image de ceux qui se sont depuis longtemps multipliés en Grande-Bretagne, en Suisse et dans les pays nordiques. Le principe du terrain d'aventure consiste à laisser aux enfants de six à quinze ans la libre disposition d'un espace clos où ils peuvent, sous la surveillance et avec l'aide d'un animateur, développer toutes les activités dont la vie urbaine les prive d'habitude : construire des cabanes, inventer des jeux, faire pousser des plantes ou élever des animaux. En 1974, sept terrains (trois à Nanterre, Belfort et Strasbourg, trois à Paris et un dans l'Essonne) ont été subventionnés par l'Etat. La création et le fonctionnement de ces terrains nécessitent un budget de 600 000 F. Le Fonds d'intervention culturel est associé à leur financement ainsi que le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, qui leur a accordé des subventions d'un montant de 197 000 F environ. Le financement complémentaire a été assuré par la ville de Paris et les municipalités, des associations d'aide, voire des entreprises ou des particuliers.

Il est un peu tôt pour juger des résultats de ces expériences, d'autant plus que des blocages réglementaires et des lenteurs administratives ont retardé l'ouverture des trois terrains d'aventure prévus à Paris et se sont opposés aux travaux d'aménagement d'espaces déjà réservés.

Mais, à condition bien sûr que l'on puisse trouver des terrains suffisamment vastes et bien situés, l'idée est à coup sûr intéressante et doit être encouragée. Il est d'ailleurs prévu de favoriser l'implantation de tels terrains dans plusieurs villes de province.

B. — Loisir et aménagement de l'espace naturel.

L'attrait exercé par la nature aboutit parfois à la destruction de l'espace naturel. L'entassement des équipements touristiques et de loisir sur le littoral, en montagne et peut-être demain dans la campagne, défigure la nature en même temps qu'il dénature le loisir. En effet, l'appauvrissement du loisir va de pair avec la banalisation des stations balnéaires ou de sports d'hiver dont l'urbanisation et le surpeuplement ne doivent plus rien à la nature et restreignent considérablement la « liberté » des vacances. Aussi la politique de sauvegarde et de respect des sites naturels contribue-t-elle aussi à l'enrichissement des loisirs.

1° LE LITTORAL

L'espace littoral a été le premier soumis à la pression de l'urbanisation touristique. Il faut malheureusement constater, à cet égard, que les projets publics d'aménagement des régions littorales n'ont pas plus que les initiatives privées le souci du respect des sites, et n'ont pas cherché davantage à offrir aux estivants des possibilités de loisirs plus variés et plus enrichissants.

Partout, des plages devenues semblables se voient cernées par des constructions analogues, où les mêmes touristes viendront passer les mêmes vacances. Les aménagements projetés ne tiennent le plus souvent aucun compte des particularités des différents paysages, voire de leurs caractéristiques écologiques ou physiques. L'exemple de l'aménagement de l'Aquitaine est à cet égard probant : on persiste à vouloir remplacer, sur des dunes fragiles, les pins par des immeubles. Partout s'édifient du reste les mêmes immeubles « de front de mer », déserts en hiver et pleins en été. Sur la côte vendéenne, en Bretagne, en Normandie, on voit s'édifier de nouvelles stations balnéaires et des ports de plaisance bien peu différents de ceux qui ont déjà été réalisés sur la Côte d'Azur.

Et à l'uniformisation des « infrastructures de loisirs » répond l'uniformité des loisirs.

La sauvegarde de l'espace littoral, le respect des sites et du caractère propre de chaque région ne correspondent pas seulement à des impératifs d'ordre esthétique ou écologique. Ils permettent aussi de varier les possibilités de loisirs offertes à ceux qui viennent y séjourner, de leur assurer un véritable contact avec la nature, de leur laisser enfin la liberté inséparable du loisir.

Rien n'est plus contraignant, si l'on y pense, que les lieux de vacances trop bien « aménagés », où des itinéraires tristement rationnels conduisent les estivants de l'appartement au parking, du parking à la plage, de la plage au « centre commercial ».

2° LA MONTAGNE

La vogue croissante des vacances d'hiver a multiplié les stations de haute montagne — elles sont actuellement une soixantaine — qui n'ont d'ailleurs pas été aménagées avec beaucoup plus d'imagination que les stations balnéaires. Là encore, le développement

touristique a uniformisé l'offre de loisir. Certains passages du rapport sur la politique de la montagne, remis au Gouvernement au mois de mars dernier, sont révélateurs de cette tendance : *« Pour soutenir la concurrence des stations nouvelles, les unités traditionnelles doivent accomplir un vigoureux effort d'adaptation et de rénovation ; leur pittoresque et leur charme, parfois désuet, risquent d'être d'un faible poids face à la rationalité attrayante des stations récentes »...*

Notons cependant l'apparition de nouvelles formules de loisirs en montagne. Le ski de fond ou de randonnée, les itinéraires équestres ou piétonniers, la découverte de la nature et de l'habitat traditionnel connaissent en effet une faveur nouvelle. Or, ces activités de détente favorisent à la fois le respect des sites naturels — car elles ne nécessitent pas d' « aménagements » de grande ampleur — et l'enrichissement personnel de ceux qui complètent ainsi l'exercice d'un sport par un effort de découverte et de compréhension du milieu montagnard.

3° L'ESPACE RURAL

Le développement récent du tourisme en milieu rural s'accompagne aussi de l'apparition de nouveaux comportements de loisirs, plus adaptés sans doute à la variété des goûts et des aspirations individuelles que le « tourisme de masse ».

L'attrait que suscitent de plus en plus le cyclotourisme, les randonnées pédestres, ou la navigation de rivière en sont la preuve.

Il n'est pas douteux que la création de parcs nationaux et de parcs naturels régionaux a grandement constitué à cette redécouverte de la nature, des paysages, de la vie rurale, de ce que l'on pourrait appeler « le loisir inventif ». Aussi faut-il absolument que le développement des parcs nationaux et des parcs naturels régionaux soit assuré, et que soient en particulier résolus les problèmes financiers que posent aux collectivités locales l'entretien des parcs régionaux.

CONCLUSIONS

Lors de l'examen par votre Commission des Affaires culturelles des conclusions de son rapporteur, un très large débat s'est instauré. Plusieurs commissaires ont tenu à insister sur certains des aspects multiples que doit revêtir une politique des loisirs et des problèmes nombreux auxquels elle doit trouver une solution.

Le Président a tout d'abord souligné que l'on ne saurait envisager de la même façon le problème des loisirs des populations urbaines d'une part, des populations rurales d'autre part, qui ont des besoins et des comportements de loisirs très différents.

Au sujet de l'occupation par les personnes âgées de leur temps de loisirs, **M. Petit** a souligné que l'organisation des loisirs du troisième âge était souvent difficile en milieu rural, eu égard à la difficulté dans les zones d'habitat dispersé de réunir les personnes âgées.

M. Vérillon a précisé que les communes faisaient souvent des efforts importants pour procurer des distractions aux personnes âgées, grâce par exemple à la constitution d'associations de lecture, et que ces efforts mériteraient d'être soutenus et encouragés par l'Etat.

M. Fleury a suggéré qu'il soit plus fréquemment offert aux personnes âgées la possibilité de voyager et de profiter de l'équipement touristique hôtelier aux périodes où le nombre restreint des vacanciers permet de leur offrir des places libres à des tarifs raisonnables, tout en favorisant les contacts entre les différentes classes d'âge de la population. La disponibilité plus grande des personnes âgées permettrait d'organiser des séjours de ce genre en mai et juin ou à la fin de l'été.

M. Carat a regretté que le développement de telles formules, souvent pratiquées, par exemple, par les municipalités de la région parisienne, se heurte trop souvent à des difficultés financières du fait de l'insuffisance des subventions de l'Etat.

Sur la question de l'étalement des vacances, **M. Fleury** a jugé que les obstacles nombreux qui s'opposent à une meilleure répartition dans le temps des départs sont d'autant plus regrettables que l'encombrement des lieux de vacances au mois d'août apparaît antinomique à la notion même de loisir.

M. Lamousse a ajouté que si l'étalement des vacances dans le temps était souhaitable, leur étalement dans l'espace serait aussi des plus bénéfiques. En effet, l'engouement exclusif pour les sports de neige et la détente sur les plages a pour conséquence de laisser ignorées des vacanciers des régions pourtant très belles et qui pourraient leur offrir des loisirs plus diversifiés.

Enfin, **Mme Lagatu** a rappelé que les journées de travail trop longues, et allongées encore par les durées des transports excessives, interdisent à beaucoup de profiter véritablement de leurs loisirs. Par ailleurs la publicité contribue à valoriser des types de loisirs qui sont souvent beaucoup trop coûteux pour la grande majorité de ceux qui désireraient les pratiquer. Mme Lagatu a par ailleurs souhaité que l'on puisse recenser toutes les possibilités de loisirs culturel, sportif ou de détente qui sont offertes à l'ensemble de la population.

Votre Commission des Affaires culturelles estime que l'ensemble des problèmes qui concernent le loisir de l'homme, c'est-à-dire à la fois la durée et l'utilisation du temps de disponibilité psychologique et physique, doit être étudié dans une perspective d'amélioration de la qualité de la vie, c'est-à-dire avant tout d'épanouissement de la vie intérieure et de liberté.

Elle souhaite le regroupement dans un document annexe à la loi de finances des différents crédits correspondant aux actions diverses entreprises dans ce domaine.